

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SERVICES

Objet du marché : l'organisation de classes de découverte de neige en France pour les écoles de la commune des Pavillons-Sous-Bois.

Identification du pouvoir adjudicateur:

Commune des Pavillons-sous-Bois,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

Mode de passation : Marché passé en vertu de l'article 30 du code des marchés publics (procédure adaptée).

Durée du marché ou délai d'exécution : du 26 mars 2008 au 02 avril 2008.

Variantes : le présent marché à procédure adaptée (article 30 Cmp) est lancé avec variante, les variantes ne pourront pas porter sur les lieux de séjours demandés.

Mode de dévolution : Lot unique

Quantités :

La Commune s'engage sur un montant minimum valorisé au niveau de l'offre du titulaire de :
- de 10 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

Le titulaire s'engage sur un montant maximum valorisé au niveau de son offre de :
- de 30 000 euros TTC pour la période ferme d'une année.

Soit un minimum de 24 enfants et un maximum de 60 enfants de CM2.

Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) : le groupement de candidats est autorisé : dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné, en précisant sur la lettre de candidature (imprimé DC 4 ou équivalent comprenant les mêmes renseignements) si le groupement est solidaire ou conjoint. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Cautionnement et garanties exigés : le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie.

Lieu de retrait du dossier de consultation:

tout dossier sur support matériel pourra être obtenu gratuitement, sur demande écrite par courrier ou télécopie à La Direction des Services Techniques, Bureau 11, hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, ou remis en main propre contre récépissé. Il est également possible de télécharger gratuitement le dossier sur le site <https://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois>.

Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :

Date limite d'obtention : le 05/12/07 à 17 heures 30

Critères de sélection des candidatures : Les conditions d'élimination des capacités des candidats seront les suivants :

- Candidatures non recevables en application des articles 43, 44, 45 du code des marchés publics,
- Candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés sauf si, et ce conformément à l'article 52 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur constatant que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, décide de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique de 3 jours.
- Candidats dont les niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont insuffisantes.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : DC4 ou équivalent, DC5 ou équivalent.

Capacité économique et financière : dc5 ou équivalent.

Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : dc5 ou équivalent, une copie de l'agrément tourisme du candidat, Une copie de l'agrément Direction Départementale Jeunesse et sport pour chaque centre d'accueil des enfants, les moyens en personnel susceptibles d'être affectés à la réalisation du marché, Les moyens matériels et l'équipement technique dont dispose le prestataire pour l'exécution de la prestation, l'agrément des DDJS du centre, le récépissé de la dernière commission de sécurité du centre de moins de trois ans du centre.

Date limite de réception des offres : le 05/12/07 à 17 heures 30.

Jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

critère 1 : le prix par enfant pour un séjour. Pondération : (coefficient 6).

critère 2 : la valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire technique. Pondération : (coefficient 4).

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

l'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. En application des articles 17 et 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront fermes. Le délai global de paiement est de 45 jours

Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés : le français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à :

La Direction des Services Techniques, Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, soit mis sur format électronique sur le site <https://www2.adema-mp.com/pavillons-sous-bois>.

Modalités d'ouverture des offres : séance non publique.

Modalités d'attribution du marché : le marché sera attribué soit à une entreprise, soit à un groupement d'entreprises.

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :
Non.

Il s'agit d'un marché périodique : oui, prochaine consultation lancée en septembre 2008.

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Renseignements complémentaires : La date limite des questions est fixée au 30/11/2007.

Type de pouvoir adjudicateur : collectivité territoriale

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte de d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Catégorie de service : n°26

Lieu principal d'exécution : place Charles de Gaulle, 93320 Les Pavillons-sous-Bois, Code nuts FR L'avis implique un marché public.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Le titulaire du marché devra fournir 07 jours après la notification du marché, au service enseignement de la ville des Pavillons-Sous-Bois : la copie du dernier procès-verbal de la commission de sécurité, datant de moins de 3 ans, pour chaque centre d'accueil ; l'agrément tourisme ; les fiches sanitaires. De plus, le titulaire s'engage obligatoirement à fournir dès réception de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, la copie du récépissé de déclaration du séjour, certificats de régularisation aux obligations fiscales et sociales émanant des autorités compétentes (DC 7 ou équivalent) à transmettre tous les 6 mois durant l'exécution du marché (cf. Décret 2005-1334).

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de cergy pontoise 14 boulevard de l'hautil B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire(Recours hiérarchique).recours contentieux:dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Date d'envoi du présent avis au site internet de la Ville:21 novembre 2007